



# Vivre ensemble au Pays de Montfaucon

## Le Mot du Président...

Dunières, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Ravecoq, Rieufort, St-Bonnet-le-Froid, St-Julien-Molhesabats, St-Romain-Lechalon

2017 aura été une année de changement au sein de notre Communauté de Communes ; Olivier CIGOLOTTI, brillamment réélu sénateur, ayant dû laisser son mandat de Président au sein de notre structure pour respecter la loi sur le non-cumul des mandats. Afin de perturber au minimum notre fonctionnement, il a été décidé que chaque Vice-Président prendrait un grade supplémentaire et que l'ordre resterait inchangé.

Notre excellente entente entre Communes et la saine situation dans la gestion des Présidents précédents nous permettent d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. J'ai toutefois tenu à conforter nos actions autour d'un axe principal : notre attractivité. En effet, malgré un bon environnement économique, nous peinons à maintenir notre population et nous assistons même à une baisse d'effectifs dans nos écoles. Tout doit être mis en œuvre pour garder prioritairement nos jeunes, mais aussi attirer de nouvelles populations.

Ainsi, comme il avait été engagé au début de ce mandat, nous allons faire le nécessaire pour mettre à disposition des plates-formes immédiatement disponibles dans nos zones d'activité sur l'ensemble de notre territoire. En outre, avec l'aide d'autres financeurs, nous allons inciter à mobiliser des fonds pour nos artisans et commerçants qui souhaitent investir. Et pour l'ensemble de la population, nous allons poursuivre notre effort pour aider à la rénovation thermique des logements.

Malgré les fortes baisses des dotations de l'Etat, nous continuerons d'aider les budgets communaux autant que possible. Grâce à un personnel très investi et des élus unis, notre collectivité doit être le fer de lance de notre dynamisme territorial.

Bonnes fêtes à tous.



**Bernard SOUVIGNET**  
Président de la  
Communauté de Communes  
du Pays de Montfaucon

## Changement de Présidence

Suite à la démission d'Olivier CIGOLOTTI de ses mandats de Président et de conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM) en date du 24 octobre 2017, afin de respecter la législation en vigueur sur le non-cumul des mandats électifs, l'élection d'un nouvel exécutif lors du conseil communautaire du 30 octobre 2017 est effectuée :

- Bernard SOUVIGNET (antérieurement 1er Vice-Président) est élu Président.
- Jean-Pierre SANTY est élu 1er Vice-Président.
- Gilles JURY est élu 2ème Vice-Président.
- Jean-Michel POINAS est élu 3ème Vice-Président.
- Marie-Laure OUDIN est élue 4ème Vice-Présidente.
- Alain GIRAUD est élu 5ème Vice-Président.
- Guy PEYRARD est élu 6ème Vice-Président.
- Jean FAYARD est élu 7ème Vice-Président.

Le nouveau Président de la CCPM a tenu à remercier l'ensemble des élus communautaires pour leur confiance et a indiqué souhaiter prolonger l'action et les projets de la CCPM, initiés par ses prédécesseurs (Jean-Pierre MARCON et Olivier CIGOLOTTI), dans un souci de dynamisme et de solidarité du territoire.

Le Président nouvellement élu de la CCPM a donné les délégations suivantes à quatre Vice-Présidents :



o Jean-Pierre SANTY (1er Vice-Président) : tourisme, communication, logement – centres-bourgs, et sport (hors piscine).



o Gilles JURY (2ème Vice-Président) : travaux (bâtiments et aménagements), accessibilité, piscine, voirie, éclairage public, matériels techniques, système d'information géographique.



o Jean-Michel POINAS (3ème Vice-Président) : enfance (crèches et relais) – jeunesse, périscolaire, écoles, école de musique, portage repas, banque alimentaire et ramassage scolaire.



o Marie-Laure OUDIN (4ème Vice-Présidente) : mission locale, informatique, lecture publique, saison culturelle, mobilité, sécurité, services au public.

**La CCPM a mis en place quatre commissions internes de travail sur les thématiques suivantes pour préparer les décisions du conseil communautaire :**

- **Services à la personne**
- **Ordures ménagères / Développement durable**
- **Communication**
- **Tourisme**

# Economie : Implantation d'entreprises

**Depuis sa création en 1996 la CCPM fait du développement économique sa priorité.**

Ainsi, plus de 33 hectares ont été aménagés afin de permettre l'installation ou l'agrandissement d'entreprises industrielles, artisanales ou commerciales. Les zones d'activité de la CCPM représentent plus de 630 emplois.

Depuis la mise en place de la mandature communautaire 2014-2020, la CCPM a réaffirmé sa volonté de faire de l'économie une priorité.

Dans ce contexte, les élus communautaires ont acté le principe d'aménager des terrains plate-formés, très rapidement disponibles sur les extensions de zones d'activité qui sont en cours ou en projet. Ceci afin d'être très réactif aux demandes d'implantation des entreprises.

Ainsi, plus de 16 hectares seront disponibles dans les deux ans à venir :

- Zone d'activité d'Aulagny à Montregard :
  - o Travaux en cours
  - o 5,4 hectares disponibles (un premier lot de 4 000 m<sup>2</sup> est réservé)
  
- Zone d'activité de Chambaud à Saint-Romain-Lachalm :
  - o Début des travaux dans le courant de l'année 2018
  - o 3,8 hectares disponibles



**Zone d'activité d'Aulagny (Montregard)**

- Zone d'activité du Cantonnier à Montregard :
  - o Travaux dans le 1er semestre 2018
  - o 3,3 hectares réservés par une entreprise
  
- Zone d'activité de la Chavana à Riotord :
  - o Début des travaux dans le courant de l'année 2018
  - o 1 hectare réservé par deux entreprises



**Zone d'activité du Cantonnier (Montregard)**

- Zone d'activité des Lardons à Raucoules :
  - o Début des travaux dans le courant de l'année 2018
  - o 3 hectares disponibles

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la CCPM (Tél : 04.71.65.74.12 – Mail : [direction@paysdemontfaucon.fr](mailto:direction@paysdemontfaucon.fr)).

**10 € HT**

**C'est le prix de vente unique des terrains plate-formés situés dans les zones d'activité communautaires validé depuis de nombreuses années par la CCPM. Ce prix est l'un des plus faibles du département.**

**En complément de l'aménagement de zones d'activité, la CCPM agit pour le développement économique en étant propriétaire de bâtiments industriels qu'elle loue à des entreprises locales afin de les accompagner.**

**A titre d'exemple, la CCPM accompagne actuellement le projet de rénovation d'une partie du bâtiment de l'entreprise LINAMAR à Montfaucon. De son côté, l'entreprise va procéder à d'importants investissements matériels (outil de production) afin de répondre à de nouveaux marchés, qui vont déboucher sur la création à très court terme d'une trentaine d'emplois.**

# Economie : Aides directes aux entreprises

En parallèle du volontarisme mis en œuvre par la CCPM pour le développement des zones d'activité, celle-ci a institué en 2016 une aide financière (« fonds d'intervention local ») sur la période 2016-2020. Elle permet de mobiliser d'autres financements publics (européens et régionaux), principalement destinée aux entreprises artisanales et commerciales du territoire.

Ce dispositif permet de financer :

- des travaux de rénovation d'un local commercial (vitrine, boutique...),
- l'acquisition de nouvelles machines, d'équipements...,
- la réalisation d'actions de communication ou numériques (conception d'un site internet...).

Vous trouverez ci-dessous deux exemples de projet portés par des entreprises du territoire qui sont en cours d'instruction.

## BOULANGERIE - PÂTISSERIE LE LAËTITIA (Saint-Romain-Lachalm)

- Activité : Artisanat - Commerce

- Investissement :  
Acquisitions mobilières (matériels de pâtisserie, congélateur, table inox...).

- Coût total prévisionnel du projet :  
26 426 € HT

- Subventions publiques mobilisables :  
Europe (LEADER) : 8 000 €  
FIL : 2 000 €  
Autofinancement : 16 426 €



## ENTREPRISE SOUVIGNET (Dunières)

- Activité : Construction

- Investissement :  
Achat d'un chariot élévateur télescopique.

- Coût total prévisionnel du projet :  
90 000 € HT

- Subventions publiques mobilisables :  
Europe (LEADER) : 14 400 €  
FIL : 3 600 €  
Autofinancement : 72 000 €



Financements mobilisables :



### Contact

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :**

**Communauté de Communes du Pays de Montfaucon**  
**Adresse : 37, rue Centrale - 43290 MONTFAUCON**  
**Tél : 04.71.65.74.12**  
**Mail : [direction@paysdemontfaucon.fr](mailto:direction@paysdemontfaucon.fr)**

# Habitat : Aides financières à la rénovation thermique

Dans la lignée du Grenelle de l'environnement lancé par l'Etat en 2007 qui affiche des objectifs ambitieux en termes de préservation de l'environnement, la CCPM a souhaité s'impliquer dans la rénovation thermique des logements.

La CCPM s'est ainsi engagée dans le programme « Habiter Mieux » porté par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), qui permet aux propriétaires aux revenus modestes de bénéficier d'aides très importantes pour financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique :

- o de 35% à 50% de l'ANAH, sur le montant HT des travaux (plafonnés à 20 000 €),
- o 10% d'aide complémentaire de l'ANAH,
- o 500 € de la Communauté de Communes,
- o des aides éventuelles pour les foyers les plus modestes (Département),
- o et en complément du Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique.

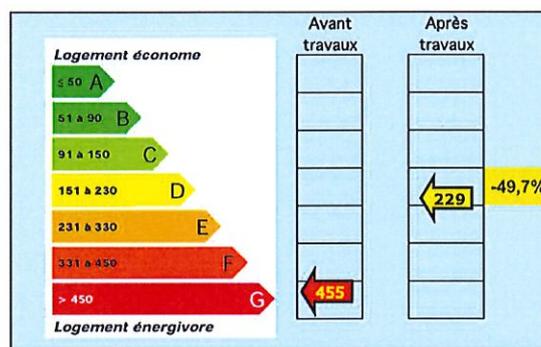
Deux conditions principales sont à remplir pour être éligible à ce dispositif :

1- Avoir des ressources inférieures aux plafonds requis

Nombre de personnes composant le ménage (entourer le nombre)	Très Modestes	Modestes
	Revenu Fiscal de Référence (€) / Revenus N-2	Revenu Fiscal de Référence (€) / Revenus N-2
1	14 360 €	18 409 €
2	21 001 €	26 923 €
3	25 257 €	32 377 €
4	29 506 €	37 826 €
5	33 774 €	43 297 €
6	38 031 €	48 751 €
7	42 288 €	54 205 €
8	46 545 €	59 659 €
Par pers supplémentaire	+ 4 257 €	+ 5 454 €

**Plafond de ressources (année 2017)**

2- Réaliser des travaux permettant un gain de 25% sur la performance énergétique



**Exemple**

Le programme « Habiter Mieux » est animé par l'association SOLIHA Haute-Loire (basée au Puy-en-Velay) qui accompagne les propriétaires du territoire :

- o Visites, diagnostics, simulations et conseils gratuits jusqu'à la décision d'engager les travaux (libre choix des entreprises),
- o Accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions,
- o Permanences gratuites et réunions sur le territoire.

## Exemples de dépenses éligibles :

### Couple (Saint-Romain-Lachalm)

- Travaux réalisés : remplacement de la chaudière, des fenêtres et des portes
- Montant des travaux : 22 975 €
- 42% d'aides publiques (9 600 €)
- Gain énergétique sur le logement : 44%

### Personne âgée seule (Montfaucon)

- Travaux réalisés : remplacement de la chaudière
- Montant des travaux : 15 582 €
- 40% d'aides publiques (6 252 €)
- Gain énergétique sur le logement : 27%



## Permanences mensuelles (conseils gratuits) :

**Des permanences mensuelles seront organisées par SOLIHA sur le territoire de la Communauté de Communes :**

- Mairie de Dunières (jeudi matin)
- Siège communautaire à Montfaucon (mercredi matin).

**Renseignements auprès de SOLIHA :**

**Tél : 04.71.09.14.07**

**Mail : contact.hauteloire@solihha.fr**

**41**

**C'est le nombre de personnes du territoire ayant contacté SOLIHA pour se renseigner sur ces aides financières.**